

## Lingettes désinfectantes Aseptil

### Description produit

**ASEPTIL** sont des lingettes imprégnées d'une solution antiseptique et désinfectante, pour l'antisepsie des mains et la désinfection des objets, des surfaces et des dispositifs médicaux non invasifs de classe I.

### Composition produit

Solution d'imprégnation des lingettes, Substances actives : éthanol CAS 64-17-5 (47 mg/g), chlorure de benzalkonium CAS 85409-22-9 (3 mg/g), chlorhexidine digluconate CAS 18 472-51-0 (1,2 mg/g).  
Non-tissé : Viscose/cellulose.

### Utilisation du produit

L'utilisation des lingettes ne dispense pas du protocole de lavage hygiénique et chirurgical des mains, avec un savon antiseptique. Les lingettes **ASEPTIL** permettent l'antisepsie rapide des mains entre deux lavages antiseptiques, en l'absence de contact contaminant.

Les lingettes **ASEPTIL** s'utilisent à l'hôpital, au cabinet médical, au cabinet dentaire, au centre de soins et prélèvements, au laboratoire d'analyses, dans les services d'urgences, SAMU, pompiers...

Les lingettes permettent de désinfecter les surfaces type plans de travail, la plupart des ustensiles personnels (thermomètre, pinces à ongles, rasoirs, ciseaux, etc.), des objets publics et professionnels (téléphones, poignées de porte, abattant de W.C., sanitaires, etc.) et des Dispositifs Médicaux classe I (stéthoscopes, fauteuils roulants, fauteuils de dentistes, lits médicaux, tables d'examen ....). Les lingettes s'utilisent en voyage, en voiture, en avion, au bureau, à la maison...

L'utilisation des lingettes ne dispense pas du protocole de nettoyage, préalable à toute désinfection.

L'utilisation des lingettes ne dispense pas du protocole de stérilisation des instruments pouvant être stérilisés par un procédé approprié.

Les lingettes sont conformes à l'Arrêté du 8 septembre 1999 (et textes ultérieurs), concernant les produits de nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Dans ce cas, pour les surfaces en contact ultérieur avec des aliments, il est nécessaire de réaliser un rinçage préalable à l'eau potable. Les lingettes sont également autorisées pour la décontamination des mains en milieu alimentaire.

### Propriétés microbiologiques de la solution d'imprégnation :

#### **Bactéricidie :**

EN 1040 (1 min) ; EN 1040 (1 min, SARM) ;  
EN 1276 (30 secondes, conditions de propreté) ;  
EN 1276 (5 min) ;  
prEN 13727 (30 secondes, conditions de propreté) ;  
EN 13727 (5 min, conditions de propreté) ;  
EN 13697 (5 min, conditions de propreté) ;  
EN 14561 (5 min, conditions de propreté).  
Selon le protocole de la norme européenne NF EN 1500, réduction de 99,8% (1 min, Escherichia coli).

#### **Levuricidie :**

EN 1275 (Candida albicans, 5 min) ;  
EN 13624 (Candida albicans, 5 min, conditions de propreté) ;  
EN 13697 (Candida albicans, 5 min, conditions de propreté) ;  
EN 1650 (Candida albicans, 30 sec, conditions de propreté) ;  
Trichophyton mentagrophytes, 15 min, conditions de propreté).

#### **Virucidie :**

actif sur Rotavirus selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 (5 min) ;  
actif sur Parainfluenza 3 (paramyxovirus/virus humain) selon la méthodologie de la norme NF T ; 72-180 (15 min) ;  
actif sur H5N1 (virus de la grippe aviaire) ;  
actif sur H1N1 selon la méthodologie de la norme EN 14476 + A1 en 30 sec ;  
actif sur herpès virus selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ;  
actif sur HIV selon la norme NF T 72-180 en 30 sec ;  
actif sur PRV (virus modèle Hépatite B) selon le protocole de la norme NF T 72-180 en 30 sec ;  
actif sur BVDV (virus modèle Hépatite C) selon le protocole de la norme NF T 72-180 en 30 sec.



LABORATOIRES  
Prodene Klint

# Lingettes désinfectantes Aseptil

## Mode d'emploi

### **Boite :**

- Tirer HORIZONTALEMENT une lingette imprégnée jusqu'à la prédécoupe.
- Séparer d'un coup sec.
- Si la lingette suivante n'avait pas amorcé sa sortie, ouvrir le conditionnement et réamorcer par la lingette du centre du rouleau. Bien refermer le conditionnement après usage, pour éviter le dessèchement des lingettes.
- Frotter la surface ou les mains à l'aide de la lingette, sans oublier les espaces interdigitaux, le pourtour des ongles, les poignets et la pulpe des doigts, pendant au moins 30 secondes. Ne pas rincer, laisser sécher à l'air libre.
- Jeter les lingettes usagées dans un conteneur à déchets.

## Rappel

Tous les agents à visée antiseptique et désinfectante ne sont pas stérilisants. Ils réduisent temporairement le nombre des microorganismes.

## Précautions d'emploi

Utiliser les biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Ce produit est réservé à l'usage externe, sur peau saine exclusivement.

Ce produit est réservé à l'usage des surfaces des objets et petits matériels ne présentant pas de rugosité.

Ne convient pas aux enfants de moins de 30 mois.

## Caractéristiques

Essais de tolérance : la solution a été formulée pour minimiser les risques allergiques.

Compatibilités : le produit est compatible avec la plupart des matériaux.

Incompatibilités : ne pas utiliser avec d'autres antiseptiques et autres produits.

L'emploi simultané ou successif d'antiseptiques est à éviter sauf avec d'autres composés cationiques.

Conservation : avant ouverture de la boîte, les lingettes se conservent 30 mois à l'abri de la chaleur, dans les conditions normales de températures.

Vérifier la date limite d'utilisation figurant sur le contenant.

Dès ouverture de la boîte, utiliser dans le mois.

## Informations

Les informations que ce document contient correspondent à l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné et n'ont d'autre but que de renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application.

Ces informations sont conformes à la législation en vigueur et sont données de bonne foi.

Elles ne sauraient donc constituer un engagement de notre part sur les propriétés précises de ces produits ou leur application à une utilisation déterminée.

L'attention des utilisateurs est donc tout particulièrement attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est prévu.